

Ministère
de l'Intérieur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Paris, le 26 juⁿ 1850.

5^e Division.

Bureau: Ortt.

1^{er} Bureau.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 août dernier, en réponse à ma dépêche du 21 Juin précédent et par laquelle vous m'informez que les frais de nouvel inventaire des objets mobiliers de l'École française à Rome que vous avez jugé nécessaire de faire établir peuvent être évalués approximativement à Mille ou Douze cents francs.

Les motifs que vous exposez à l'appui de votre demande, m'ayant paru répondre aux nécessités du service de l'École, je vous autorise à faire procéder à cet inventaire, sous la réserve toutefois, que les frais que cette mesure occasionnera ne dépasseront pas la somme de 1200^f. Vous pourrez en conséquence porter le montant de ces frais, en dépenses, au compte général des recettes et dépenses que vous avez à m'adresser pour l'exercice 1850. Le Budget des dépenses de l'École pour le dit exercice, arrêté par moi à 105.967^f 00.

M. Ollivier, Directeur de l'École française à Rome

que je vous transmets par ma lettre du
21 février dernier, se trouvera, par conséquent
augmenté d'autant.

Agreez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre de l'Intérieur.

M. Paroche